

**Attestation sur l'honneur de déclaration d'inscription
à une vide-greniers, brocante et déballage 2018**

N° dossier : _____

*Imprimer et remplir cette fiche dans oublier les détails demandés.
Renseignements au 06 80 33 36 44*

Tarif exposants :

- 10 € la place de parking couvert (sans véhicule)
(10 € chaque place additionnelle)
- 15 € une place semi-couverte avec une place
non couverte (véhicule)
- 8 € la place de parking en plein air

*Les véhicules à proximité seront autorisés (sous réserve
de la location de 2 places payantes minimum).*

Dimensions place : façade 2,5m, profondeur 5m

Je choisis _____ places **couvertes*** ou de **plein air***.
(nombre de places et * barrer la mention inutile)

Je soussigné(e) Nom _____ Prénom _____ Né(e) le
_____ à _____ Département _____ Adresse actuelle
_____ Code postal _____ Ville

Téléphone _____ Email _____

Particulier

Titulaire de la pièce d'identité n° _____

Délivrée le _____ à _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels usagers
(article L310-2 du Code du commerce)
- Ne pas participer à deux autres manifestations de
même nature dans l'année civile (Article R321-9 du
Code pénal)

Professionnel

Titulaire de la pièce Kbis n° _____

Délivrée le _____

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code
du commerce
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets
mobilier usagers ou neufs (article L 321-7 du Code
pénal).



Dimanche 11 mars 2018

**PARKING DU CENTRE COMMERCIAL E. LECLERC
33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES**

**RÈGLEMENT DES EXPOSANTS MANIFESTATION
VIDE-GRENIERS, BROCANTE, DÉBALLAGE**

En ce qui concerne les forfaits d'emplacement, il est obligatoire
de réserver au minimum deux places de parking si l'on veut
conserver son véhicule à proximité. Les emplacements seront
attribués au fur et à mesure par un placeur en fonction de l'ordre
d'arrivée.

L'horaire d'installation des participants est fixé de 7h00 à 8h30.
Au-delà de ces horaires, aucun véhicule n'est autorisé à circuler
dans l'enceinte du vide-grenier. **L'horaire de fin est fixé à 17h00.**
Aucun véhicule ne sera autorisé à quitter l'emplacement
avant 17h00.

A la fin de la journée, le participant devra laisser sa place
dans l'état où il l'a trouvée.

Si un responsable s'aperçoit que vous avez laissé des déchets,
une somme supplémentaire de 5 € vous sera demandée pour
l'enlèvement par le service de l'organisation.

Sont interdits à la vente les objets et produits suivants : les armes
(sauf de collection), livres et autres objets pornographiques
pouvant être vus par des jeunes mineurs.

Il est absolument interdit de faire du feu sur le stand
(grill-réchaud divers).

Tous produits alimentaires, pharmaceutiques et de dégustation
sont refusés, sauf accord exceptionnel
du Responsable de l'organisation.

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gaufres, boissons,
fruits secs, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le
parking. Le responsable de l'organisation peut faire enlever
immédiatement tous les produits cités.

Tout instrument de musique devra respecter
le confort sonore des voisins.

L'organisation et les bénévoles, ainsi que la Mairie du lieu de cette
manifestation ne sont pas responsables
des pertes et vols occasionnés durant la journée.

Toute personne ne respectant pas le règlement peut être exclue
du lieu sans aucun remboursement de place.

L'exposant est responsable des objets qu'il expose au sol
susceptible d'entraîner un accident (voir assurance de l'exposant).

**Afin d'être certains que vous avez pris connaissance
de ce règlement, nous vous demande de le dater et de le signer.**

**Le Lions Club de Saint-Médard-en-Jalles vous souhaite
de bonnes ventes.**

Les inscriptions et les règlements (ordre : Lions Club) sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Vide-Greniers du Lions Club
Hippopotamus
34, Avenue Descartes
Centre E. Leclerc
33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES**

Une permanence sera également assurée au restaurant l'Hippopotamus, les samedi 24 février,
3 mars et 10 mars, de 10h30 à 12h. Seules les inscriptions accompagnées du règlement
correspondant seront retenues.

Fait à _____ le _____

Signature